



Aurillac, le 14 février 2022

Monsieur Olivier VERAN
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je suis sollicité par les représentants des personnels et les structures gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux du secteur privé non lucratif de mon département qui m'interpellent sur la question du financement des mesures issues du Ségur de la Santé ainsi que sur les difficultés qu'elles génèrent du fait de leur sélectivité entre les personnels de ces établissements.

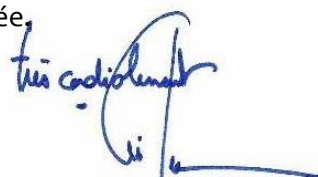
En effet, si le gouvernement a décidé d'étendre la revalorisation salariale de 183 € par mois au secteur médico-social, elle ne concerne que les personnels soignants, ce qui suscite une incompréhension et un sentiment d'injustice auprès des autres professionnels qui travaillent dans ces établissements, composent des équipes pluridisciplinaires et s'estiment oubliés des mesures du Ségur de la Santé.

En outre, ces professionnels ne comprennent pas, à juste titre, les inégalités résultant de ces revalorisations salariales pour des métiers identiques exercés dans des établissements différents. Ils relèvent qu'elles entraînent dans le secteur social et médico-social une multiplication des démissions, des vacances de postes, une dégradation des conditions de travail comme de la qualité de prise en charge des personnes vulnérables. Elles provoquent de fortes tensions sociales en interne entre professionnels et une concurrence entre établissements.

Les responsables de ces structures s'interrogent sur le financement de ces revalorisations, la plupart des associations supports n'étant pas en capacité de les financer et en appellent dans un souci d'équité à une extension de ces mesures à l'ensemble des professionnels du secteur médico-social.

Je souhaite que la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social permette de déboucher rapidement sur des solutions à la hauteur de la crise que connaît le secteur social et médico-social. J'attire votre attention sur les tensions qui règnent dans les établissements et sur un risque de rupture dans la qualité de l'accompagnement des personnes vulnérables.

Je vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter, et leur apporter, et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée,



Vincent DESCOEUR
Député du Cantal